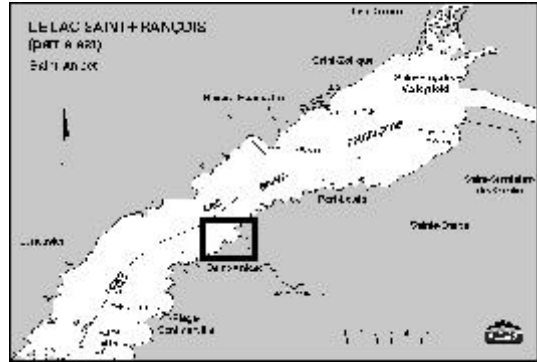




Date d'ouverture : 31/03/1997
Mise à jour : 13/03/2002
Mise à jour : 30/10/2006



FICHE TECHNIQUE # 2

Thématique : Pollution municipale

Nom du projet : Assainissement des eaux usées de la municipalité de Saint-Anicet

Localisation : Saint-Anicet comprend 18 kilomètres de rives sur la partie sud du lac Saint-François, entre les municipalités de Dundee et de Sainte-Barbe, au nord de la route 132, **et compte quelques 2000 propriétés sur son territoire**

Problématique : Installations septiques du village et des secteurs riverains **et agricoles** adjacents

Périphérie urbaine : Une petite agglomération d'une centaine de résidences est située à proximité des rives du lac Saint-François. A l'été 1995, on constate le dépassement de la norme de l'eau potable pour les coliformes fécaux dans l'eau des puits artésiens. Une pareille contamination ne peut être attribuable qu'à l'inefficacité des systèmes d'épuration des eaux usées situés dans les environs de ces puits. Plusieurs de ces installations sont désuètes (anciens puisards). De plus, dans ce secteur, la nappe phréatique présente une vulnérabilité élevée à l'infiltration de contaminants en raison de la nature du sol. L'école du village a un système de traitement d'eau afin que l'eau soit potable. La qualité de l'eau est vérifiée deux fois par semaine (fides Anne Cusson). La contamination des eaux souterraines peut entraîner un problème de santé publique.

D'autre part, on a constaté que certains propriétaires ont branché leur fosse septique directement sur les égouts pluviaux de la municipalité. Ces égouts se déversent directement dans le lac Saint-François. Le taux de coliformes dans la baie de Saint-Anicet est plus élevé que celui des eaux de la rivière à La Guerre (données de la municipalité).

Secteurs riverains : Il semble qu'une majorité d'installations septiques en bordure du lac sont en mauvaises conditions ou ne sont pas entretenues convenablement. La situation se dégrade davantage aux abords des canaux où il y a densité de résidences. Souvent, l'exiguïté des terrains, près de ces canaux, ne permet pas l'installation de champs d'épuration conformes. Ces canaux artificiels servent alors de véritables réseaux d'égouts à ciel ouvert. Les algues et les plantes aquatiques y prolifèrent. Des exploitations agricoles situées au sud

de la route 132 et d'autres chemins partagent des fossés ouverts avec ces canaux. Notons que tous les canaux communiquent avec le lac.

En novembre 1995, des représentants du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent rencontraient les responsables de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) pour étudier la problématique de l'assainissement des eaux usées de la municipalité de Saint-Anicet. Ils ont d'abord constaté que la grande superficie du territoire de la municipalité et la faible densité de population ne permettaient pas d'envisager la construction d'un réseau d'égouts conventionnel mais qu'il convenait plutôt d'élaborer des solutions adaptées à la périphérie urbaine et aux secteurs riverains.

Solution:

Périphérie urbaine : La technique des étangs aérés pour l'épuration des eaux usées pourrait être adéquate. Elle est largement utilisée dans des villages comparables à Saint-Anicet. Elle a cependant le désavantage d'être dispendieuse. La technique des étangs non aérés est moins dispendieuse, mais moins performante. Le ministère de l'Environnement du Québec (MENV) établit actuellement les normes pour l'effluent qui détermineront le choix de la technique qui correspondra le mieux aux besoins du noyau villageois.

La solution choisie :

En 2004, les travaux dans le village de Saint-Anicet, pour installer les conduits d'égouts par réseau gravitaire, ont été complétés et l'année suivante, une usine de traitement des eaux usées a été construite accolée à la caserne des pompiers. Cette usine est en opération depuis l'automne 2005 et dessert 125 propriétés plus l'école de Saint-Anicet. L'usine de traitement utilise un système biologique de type aérobie et est munie d'un système à ultraviolet. Les eaux traitées sont acheminées dans le lac Saint-François à travers un tuyau de 250 mètres de long par 3 pouces de diamètre et se déversent à un endroit où la profondeur d'eau est de 10 pieds et où le courant est très fort. Le taux de dilution est tellement important qu'à 50 pieds de distance de la sortie des eaux traitées, il serait pratiquement impossible de détecter toute forme de pollution

-Secteurs riverains :

- Il faudrait faire une analyse de l'eau des canaux de la municipalité pour en vérifier la qualité bactériologique.

- Il faudrait sensibiliser la population sur l'entretien des fosses septiques (rencontres individuelles, soirées d'information, distribution de documentation) et leur vidange et en même temps renforcer la réglementation concernant la vidange des fosses septiques afin de s'assurer que chaque propriétaire respecte la loi provinciale.

~~- Il faudrait faire un inventaire des terrains susceptibles de recevoir des champs d'épuration collectifs. Après consultation avec la population concernée et des sessions d'information pour comprendre les options d'assainissement possibles, on pourra initier de petits réseaux collecteurs d'épuration des eaux usées dans les endroits où la concentration résidentielle actuelle ou future peut causer des problèmes de pollution. La municipalité devrait promouvoir la possibilité d'achat en commun de matériel d'assainissement septique par les propriétaires ainsi que la possibilité de partager les coûts des travaux connexes. Un~~

accroissement important de résidences permanentes est à prévoir pour ces secteurs dans les prochaines années (**fait en partie**).

- Il faudrait voir à l'uniformisation de l'application du nouveau règlement Q-2 r8 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, modifié par décret le 21 juin 2000 et mis en vigueur le 20 juillet 2000.

- Inspection des fosses septiques

Faisabilité: Leadership de la municipalité de Saint-Anicet (**Fait**).

Requête au Ministère de l'Environnement du Québec (MENV) et au Ministère des Affaires municipales et de la métropole (MAMM) pour les subventions. La demande de subvention dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec est acceptée (Ministère de l'Environnement du Québec). Le programme subventionne 85 % des travaux pour le système et 50% pour les conduites.

La technique sera choisie par le Ministère de l'Environnement du Québec (**Fait**).

Partenaires visés : Association pour la sauvegarde du lac Saint-François, **tous les** citoyens, Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent, ~~Firme d'ingénierie en assainissement des eaux usées,~~ Ministère des Affaires municipales et de la métropole (MAMM) - Direction des infrastructures (programme Infrastructures municipales et environnement), Ministère de l'Environnement du Québec (MENV) - Direction des politiques du secteur municipal, MRC Le Haut-Saint-Laurent, Municipalité de Saint-Anicet, ~~Société québécoise d'Assainissement de l'Environnement (SQAE).~~

Coût:

<u>Périphérie urbaine:</u> étangs aérés biologiques (fait)	637,000\$	2 millions\$
étangs non aérés		260,000\$
marais artificiel		349,000\$
filtres à tourbe		430,000\$
filtres à sable		500 000\$

Veillez noter que les coûts d'entretien ~~se rattachant aux différentes techniques~~ n'ont pas été évalués: **ne sont pas inclus**.

Secteurs riverains :

Sensibilisation sur l'entretien des fosses septiques et leur vidange	30 000\$/5 ans
Renforcement de la réglementation	10 000\$
Inventaire des terrains susceptibles d'accueillir des champs d'épuration collectifs	1 500\$
Analyse bactériologique de l'eau des canaux	4 000\$
Inspection des fosses septiques	40 000\$/2ans
Un règlement visant à instaurer un système de contrôle des vidanges de fosses septiques	???????

Les municipalités devront promouvoir la possibilité d'achat en commun de matériel d'assainissement septique par les propriétaires ainsi que la possibilité de partager les coûts des travaux connexes.

Échéancier:	Sensibilisation sur l'entretien des fosses septiques (à refaire) et 2003	2007 et 2003
		en continu
	Analyse de l'eau dans les canaux et à proximité des rives du lac	2002-2003
	Inventaire des terrains	2002-2003
	Consulter le Ministère de l'Environnement du Québec	2001-2002
	Installation d'un système d'épuration collectif des eaux usées pour le village (fait)	2002-2003
	Un règlement visant à instaurer un système de contrôle des vidanges de fosses septiques	2004-2005
	Inspection des fosses septiques	2007
		2006-2007

Indicateur d'atteinte de l'objectif:

Conformité des installations septiques de la municipalité pour les résidences permanentes en 2009 et les résidences saisonnières en 2011.

Références complémentaires :

- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.8) (www.menv.gouv.qc.ca/eaux-usees)
- Données sur l'analyse rivière à La Guerre